

BUREAU

Séance du 23 septembre 2024

Délibération BU20240923_3BIS

**Se substitue pour erreur matérielle à la délibération n°BU_20240923_03
Marché contrôle et maintenance des extincteurs des bâtiments et des véhicules
pour le Département et le SDIS de l'Indre : attribution du marché**

VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 10 juin 2024 approuvant la constitution d'un groupement de commandes entre le Département et le SDIS de l'Indre pour la passation d'un marché de contrôle et maintenance des extincteurs des bâtiments et des véhicules ;

Vu le choix de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en date du 2 septembre 2024 ;

Considérant l'empêchement du président du conseil d'administration et de son premier vice-président ;

DECIDE :

Article unique. Le marché relatif au contrôle et à la maintenance des extincteurs des bâtiments et des véhicules avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres du coordonnateur, en date du 2 septembre 2024, tel que mentionné dans l'annexe ci-jointe est approuvé et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

Florence PETIPEZ